

CAMPAGNE DE VEILLE SANITAIRE : IMPRÉGNATION AU PLOMB ET À L'ARSENIC

Vous habitez dans une des communes du secteur d'étude ? Vous êtes enceinte ou envisagez une grossesse ? Vous avez des enfants ou en accueillez de manière régulière ? Vous avez un jardin potager et consommez votre production ?

CETTE CAMPAGNE, PRISE EN CHARGE
PAR L'ARS, VOUS CONCERNE.

Campagne jusqu'au 31 janvier 2023

COMMENT PARTICIPER ?

1. Prenez rendez-vous chez votre médecin traitant

pour qu'il vous délivre une ordonnance prescrivant une analyse de plomb dans le sang et une analyse d'arsenic dans les urines.

2. Prenez rendez-vous dans une des Maisons de santé pluridisciplinaire (MSP)

suivantes :

- Saint Martin La Sauveté
- Saint Just en Chevalet
- St Germain Laval
- Noiretable

Un professionnel de la MSP vous donnera les instructions, réalisera les prélèvements et les transmettra au laboratoire.

3. Le laboratoire vous transmettra directement les résultats

des analyses ainsi qu'à votre médecin traitant.



POUR PLUS D'INFORMATION,
CONSULTER LE SITE INTERNET DE L'ARS :
<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/>